

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 01 juillet à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Pour 29 Contre / Abstention /	Excusés : BELTRAMI Henri (pouvoir à GOSTOLI Michel), DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), GENTIL Isabelle (pouvoir à COURTOIS Michel), PELLICIER Guy (pouvoir à BUTHOD Maryse), ROCHET Romain (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne) VALENTIN Benoît (pouvoir à VÉNIAT Daniel-Jean)
Date de convocation : 25/06/2025	Formant la majorité des membres en exercice
Date de publication : 08/07/2025	Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2025-124

Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la SOLIDEO pour les études relatives au projet d'ascenseur valléen**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,**Vu** le projet d'ascenseur valléen inscrit dans la trajectoire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030,**Vu** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la SOLIDEO, la commune de La Plagne Tarentaise et la commune d'Aime-la-Plagne, annexé à la présente délibération,**Considérant** l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans une dynamique intercommunale et partenariale forte autour de cet équipement structurant,**Considérant** l'avantage que représente la SOLIDEO en matière de capacité de pilotage, de mutualisation des moyens et de cohérence avec les autres opérations olympiques,

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la SOLIDEO, la commune de La Plagne Tarentaise et la commune d'Aime-la-Plagne pour les études relatives au projet d'ascenseur valléen, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le maire ou son représentant pour siéger au sein du comité de suivi.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
La secrétaire de séance
Fabienne ASTIER



A blue circular stamp of the Commune de la Plagne Tarentaise is partially visible on the left, with a blue ink signature scribble over it.

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



A blue circular stamp of the Commune de la Plagne Tarentaise is partially visible on the right, with a blue ink signature scribble over it.